

Les derniers épisodes pluvieux ont permis le retour en vigilance sauf sur les secteurs du Gier et du Roannais

Le mois d'août a été excédentaire en eau sur le département. Ces précipitations ont entraîné une hausse des débits dans les cours d'eau et le remplissage de la retenue de Villerest.

Les évolutions constatées sur l'hydrologie départementale et les perspectives météorologiques amènent à ajuster la situation des différentes zones de gestion de la sécheresse.

Afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques, l'arrêté préfectoral n°DT-19-0510 en date du 23 août 2019 **maintient donc la limitation des usages de l'eau dans les secteurs du Gier et du Roannais**, et place les autres secteurs du département en simple vigilance.

Pour en savoir plus sur les limitations d'usages : <http://www.loire.gouv.fr/amelioration-de-la-situation-de-secheresse-a7192.html>